



Pacte de responsabilité et de solidarité

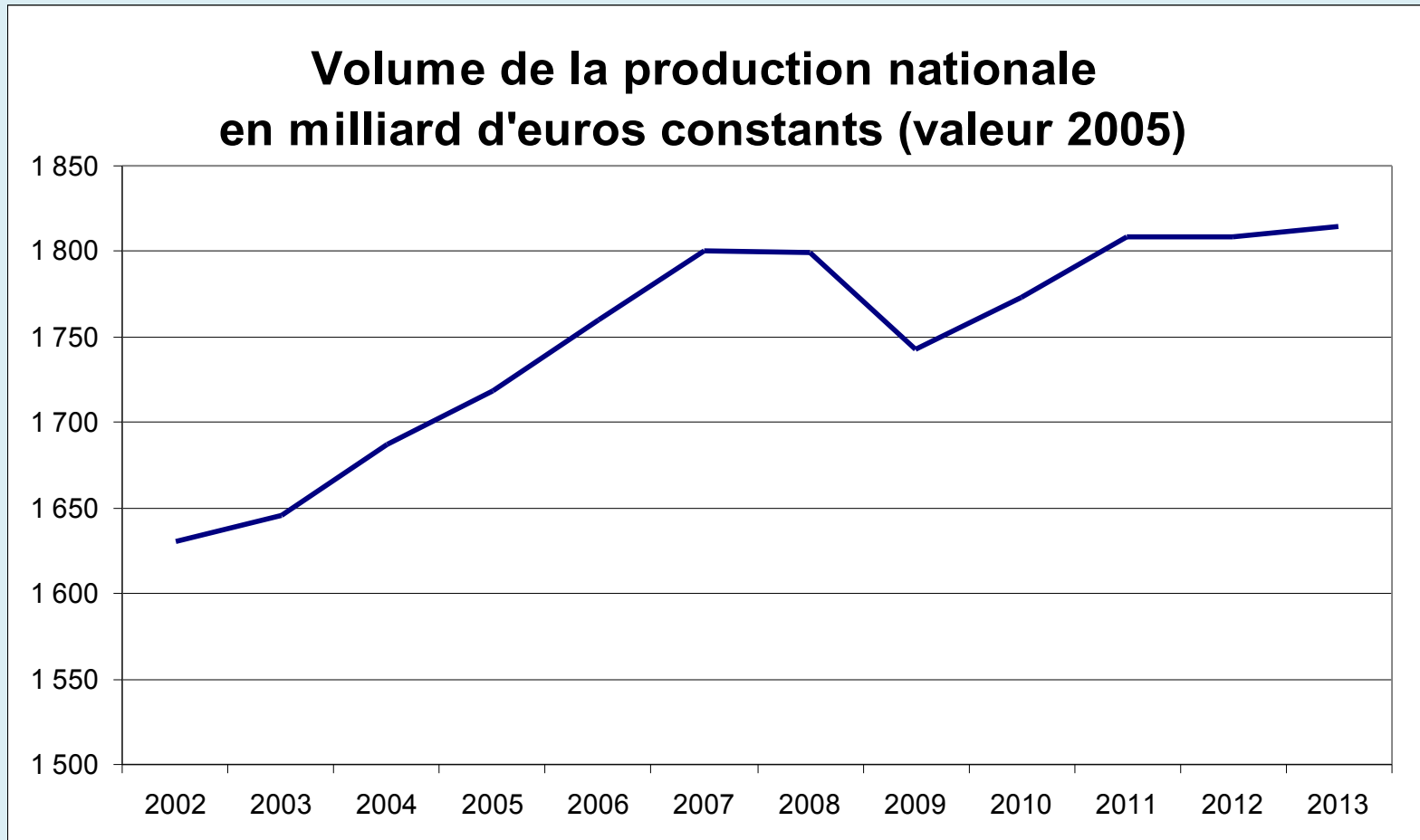
Réunion du 6 juin 2014

AGEN



5 années de croissance perdues

**Volume de la production nationale
en milliard d'euros constants (valeur 2005)**



Le Pacte : quels objectifs ?

- **Accélérer les créations d'emplois des entreprises. Il faut agir sur leur compétitivité.**



- **Augmenter le pouvoir d'achat des foyers modestes.**

Le coût du travail, un levier d'action pertinent

Principaux coûts :

❖ *Travail*

❖ *Financement*

❖ *Énergie*

❖ *Approvisionnement*

❖ ...

La masse salariale représente 60% de la valeur ajoutée et grâce au CICE, on observe déjà un resserrement de l'écart avec l'Allemagne et l'Italie qui va se poursuivre avec le pacte



Le Pacte : quels bénéficiaires ?

■ Les entreprises

- Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille
- Petites et moyennes entreprises : plus de 60 % des allègements prévus par le Pacte en 2015
- Les travailleurs indépendants

■ Les ménages, et notamment :

- Les chômeurs
- Plus d'un salarié sur 3 dont le salaire net augmentera
- 3 millions de ménages dont l'impôt sur le revenu baissera

Et quels bénéficiaires dans notre département ?

Dans notre département, sont concernés :

- **Les 11 000 entreprises « employeurs », parmi celles-ci :**
 - 10700 micro-entreprises et PME
 - 190 entreprises de taille intermédiaire
 - 15 grandes entreprises
- **Les 16 000 indépendants, artisans et agriculteurs**
- **Les ménages**
 - 16 090 chômeurs dans notre département (+ 3,1% sur un an en Lot-et-Garonne contre + 4,5% en Aquitaine)
 - Près de 40% des salariés verront leur salaire net augmenter (salariés percevant moins de 1 500€ nets par mois)
 - 80 % de ménages en Lot-et-Garonne verront leur impôt baisser (ménages ne gagnant pas plus de 2400€ nets par mois)

30 milliards d'euros mobilisés pour réduire le coût du travail

Confirmation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

20 milliards € - Salaires jusqu'à 2,5 SMIC

Diminution des charges sur les salaires inférieurs à 1,6 SMIC
pour atteindre « zéro charges » au niveau du SMIC

4,5 milliards € au 1^{er} janvier 2015

Réduction des cotisations familiales sur les salaires
de 1,6 SMIC à 3,5 SMIC : **4,5 milliards €**

Le Pacte de responsabilité et de solidarité

POUR LES ENTREPRISES, POUR L'EMPLOI

- 1 Baisser le coût du travail**
- 2 Réduire la fiscalité des entreprises**
- 3 Simplifier la vie des entreprises**

1. Baisser le coût du travail

**Le CICE a déjà permis de faire baisser le coût du travail
Toutes les entreprises ayant des salariés en bénéficient**

En Lot-et-Garonne : 6,4 millions € restitués ou imputés
(au 21 mai 2014) aux entreprises qui en ont fait la demande

- Les petites entreprises en sont les premières bénéficiaires
- Délai de traitement des demandes : 21 jours

En 2013 : 52 entreprises soutenues à hauteur de 2 M€ dans le cadre du préfinancement du CICE

RAPPEL : le CICE doit être demandé à l'administration fiscale

Le CICE : ses bénéficiaires

- ♦ Toute entreprise imposée à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu d'après son bénéfice réel
- ♦ Sur la base des salaires versés dans l'année et qui n'excèdent pas 2,5 fois le SMIC (90% des salaires)
- ♦ Au taux de 4% en 2013, puis 6% à compter de 2014 (1500€ par salarié)
- ♦ Préfinancement possible à hauteur de 85% du crédit d'impôt
- ♦ Restitution immédiate pour les entreprises en difficulté

Le CICE : ses principes

Exemple avec une PME de 20 salariés
 (chiffres arrondis)

10 salariés
 à **1 425 € brut/mois**
 (équivalent à 1 SMIC)



14 250 € brut/mois

10 salariés
 à **2 851 € brut/mois**
 (équivalent à 2 SMIC)



28 510 € brut/mois



Total des
 salaires bruts
 sur
12 mois



513 120 €

Avec un **crédit d'impôt** équivalent à environ
6% de la masse salariale brute, **l'État rembourse**

30 790 €



L'embauche d'un
 salarié au SMIC

Cette somme peut
 permettre par exemple :



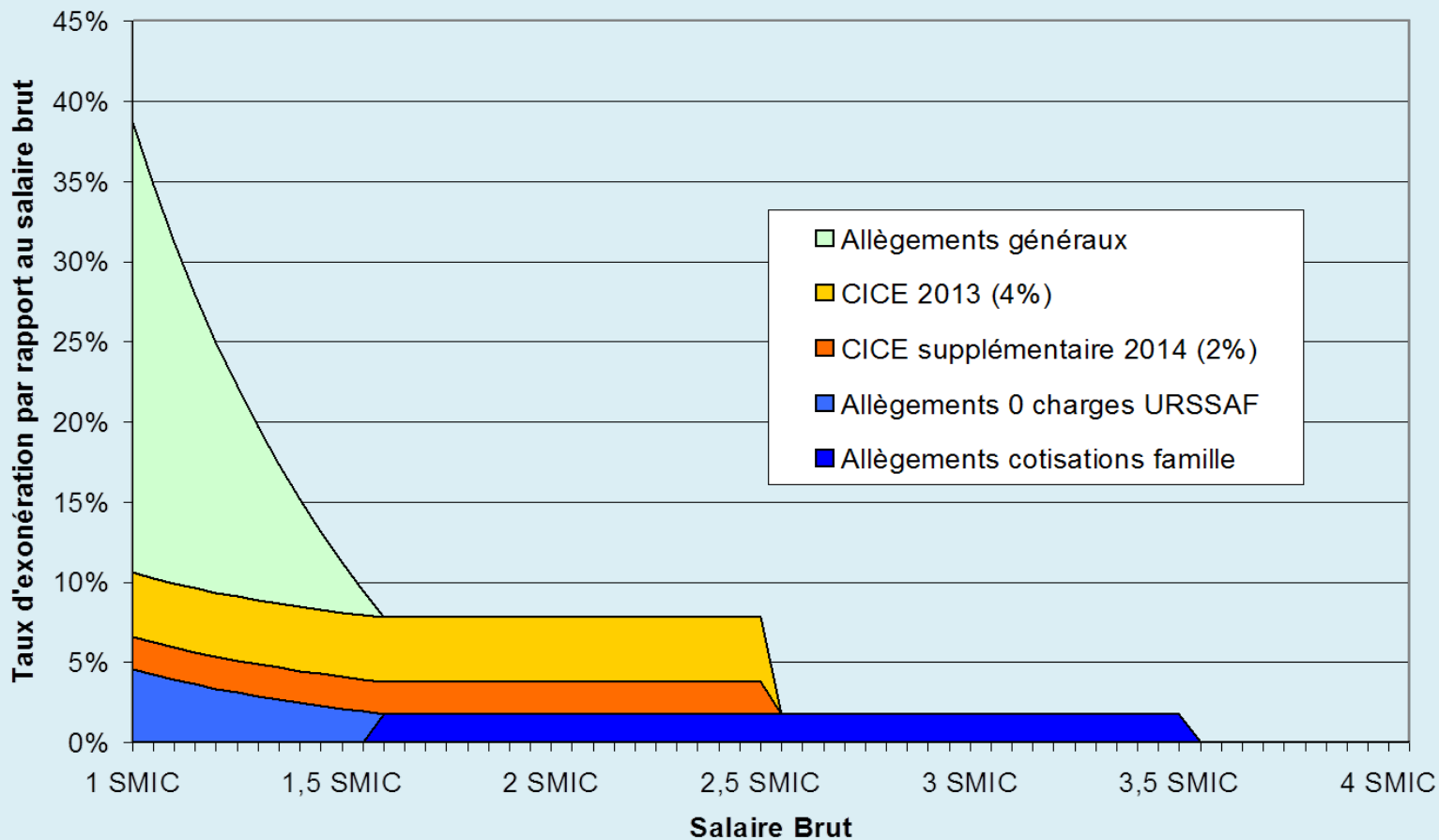
Un investissement
 en matériel



1. Baisser le coût du travail

- **Zéro charge pour l'employeur d'un salarié touchant le Smic**
 - Cet employeur ne paiera plus aucune cotisation de sécurité sociale
 - Entrée en vigueur : janvier 2015
- **Cible : les bas salaires, pour répondre à l'urgence de l'emploi**
- **Pour une entreprise de 10 salariés au Smic : baisse du coût du travail de plus de 4 000 €/an**

1. Baisser le coût du travail





- ❖ **une aide 4000 € par an pendant 3 ans**

Pour le recrutement d'un jeune de moins de 26 ans en CDI, et le maintien en emploi d'un sénior de 57 ans et + dans les entreprises de moins de 300 salariés. Le dispositif est mobilisable pour recruter un apprenti en fin de formation,

- ❖ **En cas de transmission d'entreprise** (y compris artisan, commerçant, agriculteur), l'âge du jeune est relevé jusqu'à 30 ans

- ❖ **une invitation à la négociation d'accord collectif**

pour les entreprises de 50 à 299 salariés non couvertes par un accord de branche – obligation pour les entreprises de 300 salariés et + de déposer leur accord

- ❖ **un dispositif d'appui conseil Contrat de Génération**

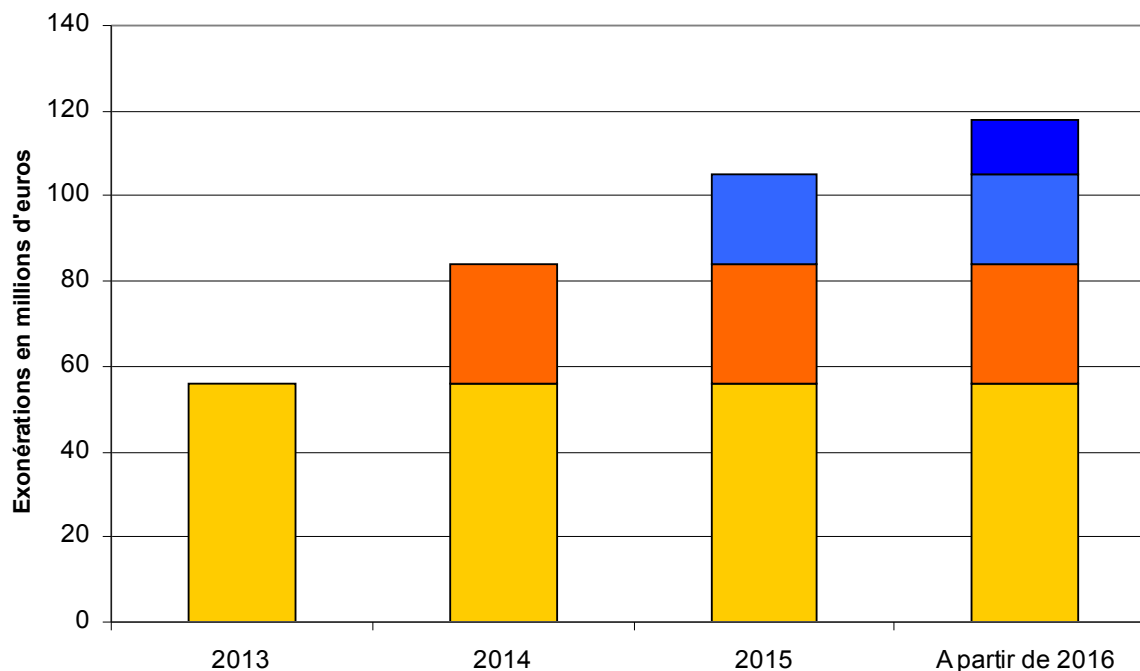
une aide aux entreprises de moins de 300 salariés de 12 500 € maxi pour la prise en charge à 50 % du recours à un consultant dans leur démarche de diagnostic et de négociation

1. Baisser le coût du travail

Baisse des cotisations famille (-1,8 point)

- Pour les salaires allant jusqu'à près de 4 000 € nets/mois
- Près de 95 % des salariés concernés
- Entrée en vigueur : 2016

Près de 120 millions d'euros d'exonération sur les salaires versés en Lot-et-Garonne



■ CICE 2013 (4%)

■ Allègements 0 charges URSSAF

■ CICE supplémentaire 2014 (2%)

■ Allègements cotisations famille

1. Baisser le coût du travail

Au total, pour une entreprise : une économie d'environ 450 €/mois pour chaque salarié au Smic.

C'est l'effet combiné

de l'ensemble des mesures d'allègement du coût du travail prises depuis deux ans :

Pacte, CICE, contrat de génération...



UNE
ECONOMIE DE
450€ / MOIS
ET PAR SMIC

1. Baisser le coût du travail

Exemple d'un salarié au SMIC :

Coût du travail salaire + charges : 2 095 €

Exemple jeune embauché en contrat de génération :

- Pacte : 150 €
- Allègements « Fillon » : 375 €
- CICE : 87€
- Eco ANI : 58 €
- Aide contrat de génération : 333€

Total : 1003 € d'allègement

soit un coût du travail ramené à 1092 €

1. Baisser le coût du travail

Exemple : une entreprise de 10 salariés

- 5 salariés payés au SMIC
- 2 salariés payés 1,3 fois le SMIC
- 2 salariés payés 1,5 fois le SMIC
- 1 salarié payé 3,5 fois le SMIC

Montant des allègements (CICE + Pacte) : 17 000 € *

Baisse du coût du travail : 5,4 %

Cette entreprise pourra investir dans un nouvel équipement plus performant, s'étendre ou embaucher

* Estimation sous réserve de la loi votée

1. Baisser le coût du travail

Baisse de 3 points des cotisations « famille » pour les entrepreneurs indépendants dès 2015

- Pour compenser l'inéligibilité des artisans et des indépendants au CICE, le Gouvernement a décidé d'une baisse plus importante des cotisations familiales
- Artisans, commerçants, professions libérales ou agricoles dont les bénéfices sont inférieurs à 53 000 €/an

1. Baisser le coût du travail

Des engagements des entreprises en contrepartie

- Les partenaires sociaux en première ligne pour la mise en œuvre de ces engagements
- Dans les branches : négociations dès maintenant avec, à la clé, des objectifs quantitatifs et qualitatifs de créations d'emplois et de formation des jeunes
- Au niveau national : la grande conférence sociale les 7 et 8 juillet prochains, l'occasion d'une première « réunion de chantier »

1. Baisser le coût du travail

Exemple : une PME de 95 salariés du secteur agroalimentaire

- Allègements du CICE et du Pacte : 181 200 €
- Baisse du coût du travail : 4,4 %
- À la clé : recruter 10 personnes pour développer la production d'une gamme nouvelle

2. Réduire la fiscalité des entreprises

Suppression progressive de la C3S

- La C3S ne concerne pas que les grandes entreprises
- Cette mesure vise toutes les entreprises qui ont un CA d'au moins 760 000€ HT
- Plus des 2/3 des entreprises concernées en seront exonérées dès 2015 en raison de l'instauration d'un abattement

2. Réduire la fiscalité des entreprises

- Baisse progressive de l'impôt sur les sociétés en commençant par la suppression de la surtaxe de 10,7% instaurée en 2011, supprimée dès 2016.
- Suppression de dizaines de petites taxes trop complexes et peu rentables



Nouveauté pour les PME : le crédit d'impôt innovation

- ❖ Un dispositif ciblé exclusivement sur les PME permettant de soutenir la conception et la pré-production de nouveaux produits
- ❖ 20 % des dépenses d'innovation technologique dans la limite d'un plafond de 400 000 euros de dépenses éligibles par entreprise
- ❖ Possibilité de rescrit fiscal
- ❖ La DDFIP s'appuiera sur la DIRECCTE qui peut être sollicitée également par les entreprises.

3. Simplifier la vie des entreprises

La complexité des normes représente un coût pour les entreprises et constitue un frein à la croissance

D'où une démarche de simplification des normes :

- Garantie zéro charge supplémentaire,
- Déclaration unique pour créer une entreprise,
- Simplification de la feuille de paie,
- ...

L'ensemble des mesures de simplification sur :

www.simplifier-entreprise.fr

Faites vos propositions de simplification sur :

www.faire-simple.gouv.fr

Simplification : l'exemple du certificat de projet

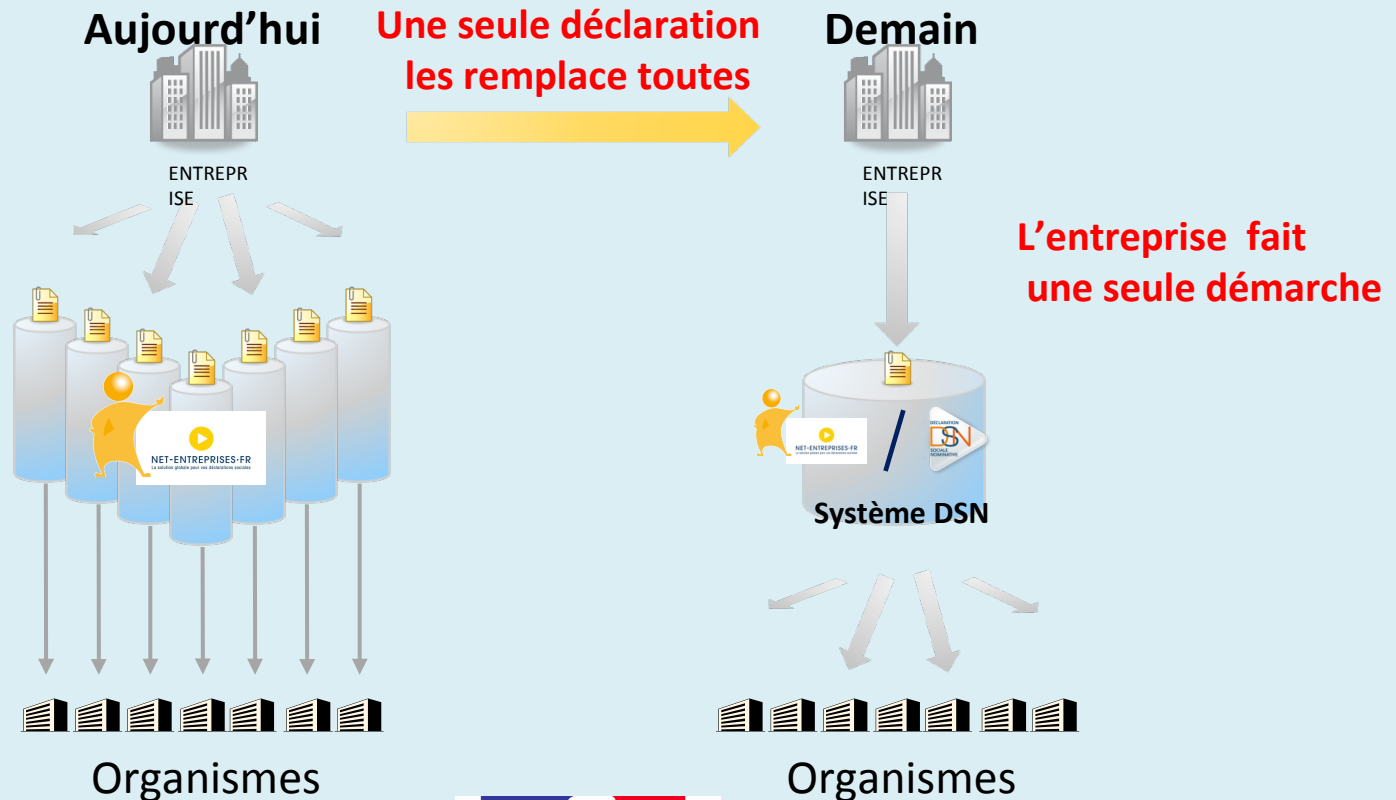
Le certificat de projet : outil novateur de simplification au service des entreprises

- Il identifie clairement et précisément les engagements de l'administration
- Il apporte une plus grande sécurité juridique grâce à la cristallisation du droit pendant 18 mois : c'est-à-dire que même si le droit évolue, la réglementation appliquée est celle en vigueur au moment de la délivrance du certificat
- Il peut être demandé pour tous les projets d'installations, d'ouvrages ou de travaux

VOS CONTACTS - En préfecture : Sylvie BURCKEL 📞 05 53 77 60 45
- Sous-préfecture de Marmande et Nérac : 05 53 76 01 76 ou 05 53 76 01 89
- Sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot : 05 53 49 03 16

Simplification: l'exemple de la Déclaration Sociale Nominative

La déclaration sociale nominative



Un déploiement progressif déjà accessible

Les avantages de la DSN

- ▶ La DSN est un processus de transmission de données rationalisé et sécurisé.
- ▶ Une transmission unique des données sociales. Le nombre de données collectées est réduit.
- ▶ Les processus rendus plus linéaires permettront d'enregistrer des gains dans l'organisation du travail de l'entreprise.

Le calendrier de la DSN

2013

Des entreprises pilotes intègrent le dispositif DSN : remplacement de 4 déclarations

2014

Augmentation progressive du nombre d'entreprises. Remplacement de la **DUCS Urssaf** par la DSN (2015)

2016

Généralisation à l'essentiel des déclarations sociales et à toutes les entreprises.



Déjà réalisé pour la compétitivité :

Le Pacte s'inscrit dans la continuité de la politique menée pour l'emploi et la compétitivité :

- Création de la banque publique d'investissement (bpifrance)
- Réforme du marché du travail : sécurisation de l'emploi, formation professionnelle...
- Politique de soutien direct à l'emploi :
 - emplois d'avenir : 750 en Lot-et-Garonne (baisse de 4,5% du chômage des jeunes en L-et-G)
 - 200 contrats de génération en Lot-et-Garonne

Le Pacte de responsabilité et de solidarité

POUR LES SALARIÉS ET LES MÉNAGES

- ① **Augmenter les salaires**
- ② **Réduire les impôts des ménages modestes**
- ③ **Augmenter les prestations sociales**

1. Augmenter les salaires

Plus d'1 salarié sur 3 verra son salaire augmenter

- Baisse des cotisations salariales au 1^{er} janvier 2015
- Tous les salariés qui perçoivent moins de 1 500 € nets/mois seront concernés

En Lot-et-Garonne : près de 40% des salariés

Pour un salarié payé au Smic :

- Cela représente environ 500 € nets supplémentaires par an

2. Réduire les impôts des ménages modestes

3 millions de ménages verront leur impôt baisser dès septembre 2014 (*impôt 2013*)

- Parmi eux, 1,8 million de ménages seront exonérés de l'impôt sur le revenu
- Cela concerne les ménages gagnant à deux moins de 2 400 € nets/mois

En Lot-et-Garonne :
80 % des ménages

EXONÉRATION
DE L'IMPÔT SUR LE
REVENU
POUR 1,8 MILLION
DE MÉNAGES



2. Réduire les impôts des ménages modestes



Un salarié célibataire
payé au SMIC

verra son impôt
totalement annulé.



Un couple de salariés
payés au SMIC

travaillant chacun douze
heures supplémentaires
par mois verra son impôt
annulé alors qu'il est
actuellement d'environ
350 €.



Un couple de
retraités

percevant chacun une
pension de 1 200 € verra
son impôt passer
d'environ 1 000 € à
environ 300 €.

3. Augmenter les prestations sociales

Revalorisation des retraites pour les 6,5 millions de retraités qui perçoivent moins de 1 200 €

Revalorisation du RSA de 2 % en septembre 2014

Revalorisations au 1^{er} avril 2014 :

- pour les parents isolés : + 60 €/an environ de l'allocation de soutien familial
- pour les familles nombreuses : + 216 €/an environ du complément familial

Pour le pouvoir d'achat ...

- L'allocation de rentrée scolaire : + 75 €/enfant (+ 25 %)
- Bourses étudiantes revalorisées : + 800 € pour les étudiants les plus modestes
- Prix du gaz et de l'électricité :
tarifs sociaux étendus à 8 millions de Français

LE PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ

